

Madame la Préfète de Maine-et-Loire  
Direction de l'Interministérialité et du  
Développement Durable  
Bureau des ICPE et de la Protection du Patrimoine  
Place Michel DEBRÉ  
BP 33515  
49934 ANGERS CÉDEX 09

Nos réf. : MA/CF-2017-02-0045

Nantes, le 2 février 2017

Madame la Préfète,

Vous m'avez adressé, pour avis, le complément au dossier d'installation classée, présenté par les Gérants du GAEC DES TROIS SITES en vue de l'autorisation d'exploiter un élevage de volailles après l'extension d'un bâtiment avicole et la création d'un nouveau bâtiment, au lieu-dit « Châteaufort » sur la commune de Freigné.

Le complément fait suite à l'avis défavorable émis par les membres du bureau de la Commission locale de l'eau le 16 novembre 2016. En effet, dans le dossier initial, les gérants présentaient un plan d'épandage qui ne respectait pas l'équilibre de la fertilisation phosphorée (article 9 du règlement du SAGE Estuaire de la Loire).

Les membres du bureau de la CLE ont examiné ce complément lors de sa réunion du 31 janvier 2017. Les propositions formulées étant conformes à l'article 9 du SAGE Estuaire de la Loire le bureau de la CLE a émis un avis favorable.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER  
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire